

REF DEVIS : DV-081-2021-AJ

## DEVIS D'ANALYSES

**CLIENT :**

**CONSEIL DES CHEVAUX NORMANDIE**  
**MR Pascal BOUILLE**  
**CAMPUS EFFICIENCE - BATIMENT ERABLE**  
**8 Rue Léopold Sédar Senghor**  
**14460 COLOMBELLES**

**1/ NOTRE PROPOSITION :**

- Nature de la prestation : Analyses eau type RP1B (suivi annuel des eaux)
- Fréquence des passages / Date de passage : **Déposé au laboratoire par vos soins.**
- Les prélèvements des échantillons seront réalisés par : **vos soins.**
- Les échantillons seront acheminés au Laboratoire en caisson isotherme réfrigéré.
- Le client devra nous informer de ses éventuelles spécifications concernant les critères microbiologiques à appliquer. Dans le cas contraire, AgroQual se réserve le droit de ne mentionner aucun critère, ni interprétation des résultats sur les rapports d'essais ou par défaut, d'appliquer des critères habituellement retenus pour le type de produit à analyser.
- La confidentialité des résultats d'analyses est assurée par le personnel d'AGROQUAL qui a signé une clause de confidentialité.
- Le laboratoire fera une déclaration de conformité selon un plan à 2 classes par rapport aux critères ci-dessous pour chaque échantillon.

Descriptif de la prestation - Méthode d'analyse	Seuil	Tarif unitaire en € HT	Quantité
<b>Analyse des eaux Type RP1B</b> Flaconnage = 500mL PEHD avec thiosulfate			
Bactéries revivifiables à 22°C Bactéries revivifiables à 37°C Coliformes totaux à 37°C Escherichia coli Entérocoques Spores anaérobies sulfite réductrices Anaérobies sulfite réducteurs	// // Abs/100ml Abs/100ml Abs/100ml Abs/100ml Abs/100ml	57,87	1
<b>Frais annexes</b>			
Frais de dossier	/	5,20	1
	Coût en € HT	63,07	
	TVA (20 %)	12,61	
	Coût en € TTC	75,68	

**Légende :**

- ST** Analyse sous-traitée
- C** Analyse réalisée sous accréditation COFRAC par le laboratoire d'essai AgroQual (N°1-1748 consultable sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).
- ST/C** Analyse sous-traitée et réalisée sous accréditation COFRAC par le laboratoire sous-traitant.

**2 / DELAIS DE REALISATION DES PRESTATIONS :**

- Délai à réception au laboratoire : 10 jours ouvrés à réception (hors prestations sous-traitées). Ces délais sont donnés à titre indicatifs et ne constituent pas un engagement du laboratoire.

**3 / QUANTITES REQUISES :**

- Microbiologie alimentaire : 200 grammes.
- Chimie alimentaire : 500 grammes.
- Analyse de potabilité de l'eau de type D1 : 1 flacon 1L aseptique + 1 flacon 1L aseptique avec thiosulfate.
- Autres analyses : nous consulter.

**REF DEVIS : DV-081-2021-AJ**

**4 / CONSERVATION DES ECHANTILLONS :**

- Les échantillons sont conservés 1 semaine après analyse.

**5/ TRANSMISSION DES RESULTATS :**

- Par courrier ou par mail (rayer la mention inutile).

- Pour recevoir les résultats et les alertes pour les non conformes par mail, indiquer l'adresse mail à laquelle vous souhaitez que les résultats soient transmis.

Adresse destinataire des résultats :

- En cas de mise en évidence ou de suspicion de germes pathogènes, les modalités de transmission des résultats seront à définir (personnes à contacter, moyens de transmission).

- Les incertitudes associées aux résultats sont disponibles auprès du laboratoire sur simple demande écrite de votre part.

- Dans le cas d'analyses sous-traitées, le rapport du sous-traitant est joint automatiquement au rapport du laboratoire AGROQUAL puis envoyé au client. Dans le cas où le client souhaiterait une transmission différente, celui-ci devra fournir une demande écrite qui sera jointe à son contrat d'origine.

REF DEVIS : DV-081-2021-AJ

**6/ FACTURE ET REGLEMENT**

La facture sera envoyée avec les résultats.  
Le règlement interviendra dès réception de la facture.

La signature de ce devis implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de l'entreprise disponibles auprès du service commercial d'Agroqual.

**Important : Les conditions de cette offre ne seront valables qu'à réception de ce devis daté et signé. En l'absence de retour, les tarifs généraux seront appliqués.**

**Pour un suivi plus efficace, nous vous demanderons d'indiquer le numéro de ce devis sur vos bons de commande accompagnant vos échantillons.**

Ce devis est valable 2 mois à dater de ce jour.

Anne JORE, Attachée Clientèle, le 01/02/2021	Date, cachet et signature du client si le devis est accepté précédée de la mention "Bon pour accord"
--	--

**REF DEVIS : DV-081-2021-AJ**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Domaine d'application**

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui font la loi des parties. En conséquence, toute commande adressée à Agroqual implique l'acceptation entière et sans réserve du client de ces conditions générales.

Aucune condition particulière ne peut, sauf dérogation expresse et formelle de la part d'Agroqual, prévaloir contre les Conditions Générales.

Le fait qu'Agroqual ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des Conditions Générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

**Commandes**

Toutes les commandes parvenues à Agroqual sont fermes et définitives. En cas d'annulation ou de modification de commande en cours d'exécution, le client sera redevable à Agroqual d'une indemnité correspondante à la valeur des travaux restant à effectuer majorée d'une pénalité de 10% de la valeur des dits travaux. Les missions confiées à Agroqual sont conclues à la date de réception de la commande ou acceptation du devis.

Lorsqu'un devis est établi, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

**Tarifs**

Les factures sont établies au tarif en vigueur à la date de réalisation de la prestation et conformément au devis. Nos prix sont exprimés en euros, s'entendent hors taxes sur la base des tarifs communiqués au client.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou autre, sont à la charge du client. Nos prix sont garantis pour la durée de l'offre ou du devis.

Les offres commerciales et devis émis par la société Agroqual sont valables pendant une période de 2 mois suivant leur émission.

Les prix sont révisés chaque année et applicables au 1<sup>er</sup> avril. Toutefois, Agroqual se réserve le droit de réactualiser sa tarification à tout moment.

**Paiement**

Les conditions et termes de paiement sont précisés dans les conditions particulières et repris sur les factures. A défaut, les factures sont payables au siège social d'Agroqual à 15 jours date de facturation (sauf dérogation expresse et formelle de notre part), par chèque à l'ordre d'Agroqual. Un escompte pour paiement anticipé peut être appliqué. Constitue paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une délégation de payer, mais le règlement à l'échéance convenue.

Les réclamations n'entraînent pas de suspension du paiement. Tout retard de paiement pourra entraîner de plein droit la suspension de l'exécution des contrats en cours, voire la rupture de façon unilatérale du contrat, sans préjudice de toute autre voie d'action, et l'application sur simple demande d'Agroqual, d'une pénalité correspondant aux sommes dues majorées du taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance de la facture. Le défaut de paiement d'une seule échéance, sous huit jours, après une mise en demeure restée infructueuse, rendra exigible toutes les sommes dues par le client, même pour d'autres prestations de services ou pour toute autre cause et ce, sans mise en demeure.

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Les frais de recouvrement contentieux de toutes les sommes dues resteront à la charge du débiteur. Les effets envoyés à l'acceptation doivent nous être retournés sous 8 jours.

**Prestations et transport**

Agroqual se décharge de toute responsabilité concernant le délai de transport et l'état de l'échantillon suite au transport, et ce quelque soit le transporteur (la poste y compris) si l'échantillon a été envoyé par le client. Agroqual se réserve le droit de refuser un échantillon endommagé ou ne respectant pas les critères d'acceptabilité fixés par Agroqual, ou encore un échantillon qui n'entre pas dans le cadre des compétences de la société.

Une fois l'échantillon au laboratoire, Agroqual s'engage à respecter les prestations et délais prévus par le contrat, le devis ou le bon de commande. Toutefois, un retard dans la réalisation de la prestation ne pourra donner lieu à des dommages et intérêts ni pénalités. De plus, en absence d'indications précises de la part du client, Agroqual appliquera la méthode d'analyse qui lui semble la plus appropriée compte tenu de ses moyens d'investigation sans que sa responsabilité puisse être recherchée pour le non respect de la demande du client.

Les prestations sont réalisées selon les techniques et méthodes mises en place au niveau du laboratoire. Agroqual pourra sous-traiter tout ou partie des analyses dans un laboratoire approuvé de son choix. Dans ce cas, le client en sera informé par écrit ou oralement.

Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'essai. Les rapports d'essai peuvent être adressés par mail (pour première indication) ou par courrier. A la réception des résultats des prestations commandées, il appartient au client de solliciter, le cas échéant, les mesures d'instruction et/ou de recherche complémentaire qui s'avèreraient nécessaires ou qu'il pourrait souhaiter. Par ailleurs, il est entendu que les prestations d'Agroqual se limitent aux indications de l'offre et excluent toutes interventions techniques qui s'avèreraient nécessaires, suite au rapport d'analyse. Le client est seul responsable de la mise en œuvre des interventions qu'il jugerait utiles à la suite de prestations réalisées par Agroqual.

**Confidentialité**

Les produits ou services établis par Agroqual pour l'élaboration et la réalisation de ses prestations demeurent sa seule propriété. En conséquence, le client s'interdit de les réutiliser pour d'autres opérations. Le client ne dispose d'aucun droit de propriété industrielle et intellectuelle sur les produits commercialisés et sur les documents rédigés par Agroqual. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par le client, sauf accord préalable d'Agroqual.

**Clause financière**

Notre société se réserve le droit de demander à tout acheteur des garanties complémentaires en cas de paiement tardif ou de solvabilité insuffisante. L'incapacité de fournir ces garanties donnera à notre société motif de résiliation éventuelle du contrat. Tout dépôt de bilan entraîne, si bon nous semble, résiliation des contrats en cours.

**Règlement de différends**

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit français. Tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve notre siège social.

**Réclamations**

Sur simple demande écrite de votre part, le laboratoire pourra vous communiquer sa procédure de gestion des réclamations.

**Utilisation de la marque COFRAC**

La marque d'accréditation COFRAC est utilisable uniquement par le laboratoire d'essai Agroqual en relation avec les méthodes accréditées de sa portée.

Les clients du laboratoire d'essai Agroqual ne sont pas autorisés à utiliser cette marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des documents que le laboratoire d'essai leur a émis, notamment le rapport d'analyse).

Si le laboratoire constate une mauvaise utilisation ou un usage abusif de la marque d'accréditation ou du logo COFRAC, celui-ci en informera le plus vite possible l'organisme COFRAC. Le COFRAC prendra les sanctions adaptées à la situation rencontrée selon le référentiel GEN REF 11.

**Protection de la vie privée/RGPD**

La société AGROQUAL collecte des données à caractère personnel lors de la mise en relation commerciale avec des clients. Elles sont nécessaires également pour l'exécution et le suivi des contrats passés entre les parties, conformément aux termes convenus. Les données enregistrées informatiquement et faisant l'objet d'un traitement sont des données d'identification.

Les destinataires des données collectées sont exclusivement les services d'AGROQUAL et les laboratoires d'analyses, en aucun cas elles ne sont transmises à des tiers non autorisés.

Les données relatives aux clients sont conservées pendant une durée maximale de 5 années à compter de la fin des relations d'affaires et pendant 3 ans pour les prospects. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, au RGPD (UE) 2016/679, vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, de suppression, d'oubli. (cf : [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter via l'adresse mail suivante : [virginie.grandin@agroqual.fr](mailto:virginie.grandin@agroqual.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale

Pour en savoir plus sur vos droits et la Politique Protection des Données de notre société, suivez ce lien [www.agroqual.fr](http://www.agroqual.fr).